



DEL 25-098

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 09 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

Le 09 décembre 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'an deux mille vingt cinq

Le seize décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été affiché le :
19 décembre 2025

et que la convocation au
Conseil a été faite le : 09
décembre 2025.

EXCUSÉS

Pascale FEGER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Sylvie LAUTRU (pouvoir à Louis MASSARD), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE)

ABSENTS

Eric ANDRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fanny PIRA

OBJET : Ressources humaines : mise à jour du tableau des emplois
Rapporteur : Damienne FLEURY

La scission du service techniques en deux entités (bâtiments, espaces verts) à partir du mois de février 2025 ne s'est pas avérée efficiente.

A l'occasion du départ du responsable « bâtiments » au mois de septembre 2025, il est donc souhaité revenir à l'organisation antérieure, avec un responsable de la totalité du service. En revanche, il est apparu nécessaire de prévoir pour ce responsable un adjoint travaillant sous son autorité mais assurant une présence sur le terrain pour assurer le relais avec les agents et assurer le suivi de leurs chantiers.

Cette organisation implique une modification du tableau des emplois sans créer de poste supplémentaire, il s'agit d'une restructuration de l'encadrement du service :

- Le poste de référent « espaces verts » devient « référent des services techniques »
- Le poste de référent « bâtiments » devient « adjoint au référent des services techniques »

EMPLOI/ POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total (1)		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 26/01/1984)	
	Temps complet	Temps non complet	En heures	En ETP	A	B	C		Oui	Non
Référent des services techniques	35		35	1			x	CE* Agent de maîtrise CE* adjoint technique	x	
Adjoint au référent des services techniques	35		35	1			x	CE* Agent de maîtrise CE* adjoint technique	x	

*CE = « cadre d'emploi »

Par ailleurs, un agent parti en détachement pour stage dans une autre collectivité vient d'être titularisé dans celle-ci. A la suite de son intégration dans la collectivité d'accueil, son poste d'animateur scolaire à 25.5h/hebdomadaires qui avait été maintenu le temps de son détachement peut être supprimé.

Au vu de ces éléments,

Vu les avis du comité social territorial des 24 octobre et 4 décembre 2025,

Le conseil municipal décide de valider la modification du tableau des emplois selon les modalités décrites ci-dessus.

VOTANTS : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION :

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 19 décembre 2025

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

